

l'importance de certaines mesures à prendre pour développer le commerce du beurre avec l'Angleterre.

Dans une lettre subséquente, le Conseil a demandé au gouvernement fédéral de vouloir bien subventionner l'installation d'un système d'entreposage à froid à bord des steamers, faisant aujourd'hui le service entre le Canada et l'Europe, pour l'exportation de tous les produits comestibles sujets à se détériorer promptement, cela en attendant l'établissement d'une ligne régulière de steamers pourvus de compartiments réfrigérants.

Il y a eu aussi quelques lettres échangées avec la Bourse d'entreposage à froid de Chicago, à propos de l'installation du système à Québec, système fort répandu aujourd'hui aux Etats-Unis.

Le Conseil a été aussi en correspondance suivie pendant quelque temps avec une compagnie du même genre à Montréal, qui est disposée à ériger un entrepôt à Québec sur la Jetée Louise. La compagnie a demandé certains privilèges que le Conseil a cru devoir appuyer en partie auprès des autorités. Les négociations se continuent.

LES ÉTALONS DE FARINES

M. Wm. Brodie représentait la Chambre à l'assemblée annuelle des experts en farines, le 30 octobre dernier, à Montréal. Il se battrait que dans ces assemblées annuelles, convoquées dans le but de choisir les différents types de farines pour une année, les meuniers sont en grande majorité, tandis que le commerce est comparativement fort peu représenté.

Le Conseil attire l'attention de la Chambre sur cette partie du rapport officiel de M. Brodie, dans laquelle il dit :

"Je regrette d'avoir à faire rapport que les types de farines choisis par une majorité des experts sont, suivant moi, dans le cas de la "Straight Roller" et de "l'Extra Superfine" trop bas et inférieurs ceux de ces années dernières."

LOI DE FAILLITE

Le Conseil a pris connaissance du projet de loi de faillite qui a été soumis au parlement par le Sénat, lors de la dernière session. Un projet de loi de même nature avait été présenté à la session de 1894. Invité à exprimer son opinion, à ce sujet, le Conseil crut devoir adresser au ministre des finances un rapport dans lequel il se déclarait hostile à la nomination d'un receveur général, demandait l'abolition des créances hypothécaires sur meubles, des actes de vente sous seing-privé, dans les affaires, et insistant sur l'adoption des lois en vigueur dans la province de Québec, au sujet des faillites, lois qu'ils regardent comme les plus satisfaisantes qui existent et pour débiteurs et pour créanciers. Quant au projet de loi de la dernière session, le Conseil a fait savoir au gouvernement et au parlement d'Ottawa qu'il n'avait aucune raison de modifier l'opinion qu'il avait exprimée antérieurement à propos du projet de loi de 1894.

LE TRAITÉ FRANCO-CANADIEN

C'est avec beaucoup de satisfaction que les gens d'affaires du Canada ont vu le traité de commerce "Franco-Canadien" ratifié de part et d'autre il y a quelques mois, après un délai aussi préjudiciable qu'ennuyeux : ce qui facilite au Canada

l'accès d'un des plus grands pays de l'Europe et l'établissement de relations commerciales régulières avec l'un des pays les plus riches du monde en produits de toutes sortes.

MEMBRES DÉFUNTS

C'est avec un profond regret que le Conseil a dû enregistrer les mortalités suivantes en 1894 1895 :

S. T. Greene, de Lévis.
S. Peters, de Québec.
G. B. Lawrence, de Québec.
John Y. Welch, de Québec.
Arthur McArthur de Toronto.
Cléophas Rochette, de Québec.

Tous membres de la Chambre; l'un d'eux, M. Peters, a été pendant plusieurs années membre du Conseil. Tous étaient des membres très utiles et d'autre part jouissaient de la haute considération de leurs concitoyens.

La Chambre renouvelle à leurs familles l'expression de ses sentiments de sympathie.

N. LEVASSEUR, Secrétaire. E. B. GARNEAU, Président.

Le rapport touche aussi aux questions suivantes : Création d'un conseil d'expertise douanière, tarif spécial de transport pour les valises d'échantillons, inspection officielle des huiles et poissons, réformes dans le service postal, annexion de Terre-Neuve, représentation de la Chambre au 3e congrès de la Chambre de Commerce du Royaume-Uni, hivernement des bateaux à Québec, nécessité pour tout marchand de faire partie de la Chambre de commerce, etc.

L'élection du nouveau Conseil s'est faite à l'amiable. Les nouveaux titulaires sont :

Président, M. R. R. Dobell ;
1er vice-président, M. Edm. Dupré ;
2ième vice-président, M. Joseph ;
Trésorier, M. Winfield, réélu ;
Secrétaire, M. N. Levasseur, réélu ;
Membres du Conseil : MM. P. J. Bazin, C. E. Roy, V. Châteauvert, F. X. Berlinguet, Geo. Tanguay, E. B. Garneau, O. T. Poitras, W. R. Brodie, R. Audet, Jos. Amyot, Scott, O. Chalifour.

Nous concourons entièrement dans les éloges dont a été l'objet le président surtout. M. E. B. Garneau a certainement fait sa large part pendant ses deux années d'office, et il a rendu des services marqués aux intérêts du commerce de Québec.

Le choix de son successeur est des plus heureux. M. Dobell, qui a déjà été président de la Chambre de Commerce de Québec il y a vingt-cinq ans, s'est dit, jeuni d'autant. Ses hautes relations en Angleterre et aux Etats-Unis, sa position de fortune, la correction de ses manières et de son langage, l'expérience des affaires et le prestige du succès, voilà autant de choses qui le mettent en position de se rendre éminemment utile et de faire hon-

neur en toute occasion à notre ville. Nous ne disons pas une banalité en énonçant l'espoir que sa présidence va coïncider avec le réveil de Québec. Bien des signes le font présager.

M. A. Grenier a saisi la Chambre d'une protestation contre la fermeture, compulsoire des épiceries, telle que demandée par les commis. M. L. J. Demers a judicieusement fait remarquer que la question méritait examen, et la proposition a été renvoyée au Conseil pour étude.

La Chambre s'est aussi prononcée, en faveur du bill de M. Pinault supprimant la Société des Journaliers de Navires.

Plusieurs nouveaux membres, MM. P. F. Turgeon, E. C. Fry, J. T. Ross, M. Frankenburg et Ulric Barthe, ont été proposés.

A TRAVERS QUEBEC

MANUFACTURE L. RICHARD & CIE

"Rien ne se perd" : telle devrait être la devise de l'importante industrie que M. L. Richard a créée de toutes pièces à St-Roch, 159-161 rue Arago.

Si le lecteur veut bien nous suivre un instant, il ne tardera pas à saisir le côté éminemment pratique de l'entreprise de notre concitoyen. Les industries spéciales des grands centres ont toujours leur escorte de satellites : Québec étant la métropole chaussurière du Canada, on doit s'attendre à voir surgir autour de ses grandes manufactures de St-Roch une multitude d'industries auxiliaires. C'est ce que M. Richard a compris. Avec une persévérance et une énergie qui l'honorent, il poursuit depuis des années son idée fixe, expérimente, étudie, mûrit, et aujourd'hui lo voilà à la tête d'une usine considérable d'un genre tout nouveau, dont les multiples produits créent une sorte de révolution dans l'industrie nourricière de Québec, et vont l'aider puissamment à tenir le premier rang.

On sait le rôle que joue la presse hydraulique et les étonnants effets de durcissement et de solidité qu'on obtient de la pulpe en tous genres. Si les procédés de compression ont pu atteindre des potentiels assez élevés pour métamorphoser le fer en acier, quels résultats ne donneront-ils pas, appliqués sur d'autres substances plus malléables ? On sait également qu'il entre dans la chaussure moderne beaucoup d'accessoires qui se prêtent aux opérations de ce genre. Tels les contreforts, les bouts de bottines, les fausses semelles.

M. Richard a trouvé le moyen de produire tout cela avec rien. La matière première de son industrie ne lui coûte rien. Il n'importe rien de l'étranger. Ses ma-